

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 30 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S., BRESSON C., CAU J., COUMANS MF., DUSFOUR J., EGEA JD., LEMAITRE L., PAIS E., PEYRIERE L., SIMAO F., VAUDOIS E.

Excusés mais représentés : BETTON JC., DUMENIL D., MAURY C.

Secrétaire de séance : COUMANS MF.

Délibérations :

- **Participation Voirie/Réseau « Campets »**

Les commissions Finances, Voirie/Travaux et Urbanisme proposent d'établir une participation Voirie/Réseau (PVR) pour assurer le financement de l'extension du réseau électrique sur la route de Sainte-Mathieu (entre les deux ronds-points de la commune). Les travaux nécessitent l'extension souterraine du réseau moyenne tension et l'installation d'un transformateur près du nouveau cimetière et s'élèvent à 1 320€ TTC d'étude et à 171 943.86€ TTC de travaux.

Après déduction des subventions obtenues (ERDF), les frais à la charge des propriétaires des parcelles en zone AU et UD de part et d'autre de la voie sont fixés 5,95€/m².

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Les propriétaires des parcelles situées à 100m de part et d'autre de la voie peuvent consulter la carte annexée à la délibération pour savoir si leur parcelle est concernée. Cette participation n'est à payer qu'une fois un permis de construire obtenu sur une des parcelles situées dans le périmètre de la PVR.

La délibération est votée à l'unanimité.

- **Crédits d'investissement 2015 :**

Le conseil approuve à l'unanimité, comme la loi le lui autorise, l'ouverture des crédits d'investissement pour couvrir les éventuels travaux d'investissement qui seraient nécessaires d'engager avant l'approbation du budget primitif 2015. Mme la Maire indique que l'enveloppe maximale autorisée est un quart de l'enveloppe annuelle votée au budget primitif 2014.

Les crédits de fonctionnement ne sont pas concernés.

- **Vente des terrains :**

- **❖ Terrains communaux Serre de Jeannou :**

Ce 30 décembre, Mme la Maire a signé chez le notaire le compromis de vente de deux des six terrains actuellement à la vente.

La cession de terrains communaux permettra la finalisation du plan de financement de l'acquisition du domaine dit « Vigouroux ». Sachant que la municipalité doit payer la TVA sur la vente des six terrains, il est envisagé d'augmenter le nombre de terrains à la vente. En conséquence, la surface à la vente sera telle qu'un permis d'aménager sera nécessaire et imposera la création d'un bassin de rétention des eaux. La société Relief GE, mandatée par la Mairie, a fait une proposition (voir schéma ci-joint) modifiant légèrement certaines parcelles à la vente pour créer ce bassin en continuité du ruisseau naturel, ce qui nécessitera de modifier le bornage mis en place de la parcelle 6, à l'avantage de son futur acquéreur.

Après discussion et examen du plan, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan proposé et décide d'ouvrir à la vente les terrains indiqués.

- ❖ Un autre terrain communal (parcelle B034) de 790m² pourrait être mis en vente à la Nicole. Ce terrain étant il y a un demi-siècle, une zone de dépôt des déchets ménagers du village, Mme la Maire propose d'effectuer une étude de sol pour étudier la constructibilité de cette parcelle. Le chemin communal adjacent n'étant plus utilisé ni n'ayant de continuité, il sera proposé, le cas échéant, de le déclasser. Cet éventuel déclassement nécessitera une enquête publique. Le prix de vente sera discuté ultérieurement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étude de sol proposé par Mme la Maire.

Point travaux :

La viabilisation des parcelles communales situées sur le chemin du Serre de Jeannou nécessite l'installation de compteurs Eau pour le branchement de 6 lots : 5.285,46 euros HT à prévoir

L'urbanisation d'éventuels terrains communaux non adjacents au chemin du Serre de Jeannou nécessitera l'extension des réseaux pour un montant estimatif d'environ 18000€ (réseau Eau et création d'une borne incendie) et 21.945,15 euros HT (EDF). Ces frais de renforcement et d'extension du réseau permettront à terme de desservir au total 10 maisons sur l'actuelle parcelle communale C1850.

Embauche d'un employé en contrat aidé :

La charge de travail actuelle de Bruno Girault, adjoint technique communal, nécessite de recruter une seconde personne à temps plein ou deux à mi-temps pour l'épauler. Ces contrats seront à durée déterminée (personnel non titulaire). Conformément à ses engagements pris lors de la campagne électorale, l'équipe municipale a approuvé le principe de recruter sur contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion, CUI) deux employés.

Quatre candidats ont soumis leurs candidatures. Tous sont éligibles pour ce poste, soit du fait de leur âge/qualification (Contrat Emploi d'Avenir), soit du fait de leur difficulté à se réinsérer dans le marché du travail (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Ces deux types de contrats sont largement aidés par des subventions (de 75% à 90% du SMIC horaire) et des exonérations de charges.

Les candidatures ont été examinées en commission Finances et Ressources Humaines le 15 décembre 2014. Les candidats ont été reçus le 19 décembre par un comité ad hoc constitué de Mmes Bresson, Coumans, Mr Peyrière, adjoint travaux/voierie et Mme la Maire. Ces quatre personnes font le compte rendu de ces entretiens au conseil municipal. Au vu de ces éléments (CV et entretien), le conseil décide à l'unanimité d'étudier le coût final pour la commune du recrutement

- de Mr Catapano Luc (CAE) pour un volume horaire annuel de 20h sur une durée initiale de un an reconductible.
- de Mr Biny Mathieu pour un volume horaire complétant un temps plein et pour une durée reconductible de 3 mois.

Mr Peyrière indique que le recrutement en CAE de Mr Catapano lui permettra un soutien financier nécessaire pour assurer les premières années de son exploitation d'élevage Ovin (Elevage des Gallinières, Favas, viande).

Les premières analyses suggèrent un coût mensuel de 300€ pour chacun des candidats et seront affinées. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Mme la Maire pour recruter ces personnes une fois les études de coût final confirmant ce premier chiffrage.

L.Peyrière sera le tuteur et le référent de ces deux employés. Les heures de travail de ces agents non titulaires seront réparties sur la semaine afin de permettre au maximum la présence simultanée de deux agents sur le terrain (Bruno Girault et l'un d'eux) et d'assurer plus d'efficacité et de sécurité dans le travail. La priorité sera donnée à Mr Catapano pour l'aménagement de son mi-temps de façon à ce que cela soit compatible avec sa seconde activité d'éleveur ovin.

Questions diverses :

Commission extramunicipale assainissement :

Mme la Maire a été sollicité par un collectif représenté par Mme Baquerre et Mr Néraud et souhaitant la mise en place d'une commission extramunicipale « assainissement ».

Mme la Maire rappelle que la commune s'est engagée récemment dans la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement et qu'il convient d'attendre au préalable les résultats des études sur le fonctionnement des stations d'épuration. Avant d'envisager une extension du réseau, il sera nécessaire d'avoir en main tous les éléments et en particulier les préconisations des spécialistes du domaine, cela pour identifier les aménagements et travaux à faire aux stations d'épuration du Bourg et de Favas et donc leurs coûts. Mme la Maire rappelle qu'aucune extension du réseau n'est prévue par la municipalité actuelle.

D'autre part, des travaux de rénovation du réseau de collecte des eaux usées de la rue du Four, vétuste et portant atteinte au fonctionnement de la station du bourg, sont prévus en 2015.

En conclusion, il est à craindre que les frais afférents à la nécessaire révision des stations d'épuration et à la rénovation des réseaux mobilisent la totalité des budgets disponibles.

Mme la Maire recevra les représentants de ce collectif pour faire le point avec eux sur la situation et leur indiquer que la création d'une commission extramunicipale sur le sujet est bien trop préliminaire.

J. Cau soulève la question des habitants en limite de zone du réseau d'assainissement collectif et suggère, dans le cadre de l'établissement du schéma directeur d'assainissement, un éventuel toilettage très localisé permettant, en fonction des capacités réelles et futures des stations, la connexion à leurs frais des habitants limitrophes à la zone d'assainissement collectif. Ce toilettage ne nécessiterait pas l'extension des réseaux actuels. Les conclusions des études préalables à l'élaboration du schéma directeur permettront de revoir les capacités des stations, d'anticiper les travaux futurs avec une capacité suffisante et de réanalyser la pertinence du zonage d'assainissement avec cet éclairage nouveau.

Balayeuse : une convention a été passée pour 4 passages par an dont le premier aura lieu le 12 mars 2015. Le deuxième nettoyage devrait avoir lieu au lendemain de la fête du village.

Locations : un appartement communal situé rue du Languedoc (ancienne Mairie, bâtiment hébergeant l'actuel bibliothèque) est disponible. De légers travaux d'étanchéité de la souche de

cheminée située au-dessus de l'appartement sont prévus. Une demande de location a été faite par une habitante du village.

Vœux à la population et vœux du personnel municipal :

Le conseil municipal a discuté des derniers points concernant la préparation de la cérémonie des vœux de Mme la Maire le 4 janvier.

Par ailleurs, Mme la Maire a souhaité convier le personnel communal (9 employés actuellement) à un moment convivial autour d'une galette des rois le 26 janvier à 18h30 à la salle du conseil. Seront également conviés Mickaël (qui a remplacé Camille au secrétariat en Novembre) et les intervenants sollicités par la commune dans le cadre des activités périscolaires.

Achat matériel :

- une subvention exceptionnelle de 234€ est attribuée à la Diane pour la dédommager de l'acquisition de matériel pour le trappage des chats errants avant stérilisation.
- une sonnerie avec horloge intégrée (aucune intervention requise) sera installée à l'école pour marquer les temps scolaires et périscolaire (488,74€).

Rencontre estivale pour les ados : S. Arnaud, MF. Coumans et Ch. Lemaître ont assisté à une réunion de la CCGPSL pour préparer une rencontre entre les ados des différentes communes intéressées.

Une telle rencontre a eu lieu l'an dernier avec Saint Jean de Cornies et Saint Mathieu de Trévières. Dix communes seraient partantes pour renouveler l'aventure. Des ados de 11 à 17 ans proposeraient et feraient découvrir aux autres des ateliers artistiques ou sportifs. Cette rencontre aura lieu début juillet sur une après-midi et se terminerait par un concert. Des réunions de préparation sont prévues régulièrement et les adolescents de notre village seront informés et invités à y participer.